

Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 19 juin 2017

N° 1 / 2017

Le Président Claude Bürer ouvre la 1^{ère} séance du Conseil général de l'année 2017 à 20h20.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'au 12 décembre 2016 ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Elections du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
 - a. Président
 - b. Vice-président(s)
 - c. Deux scrutatrices ou scrutateurs
 - d. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s
8. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional.
9. Election complémentaire de nouveaux membres aux Commissions permanentes des finances et de gestion.
10. Préavis municipal n° 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016.
11. Divers

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que proposé.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 19 juin	67
Citoyens présents à l'appel	38
Citoyens excusés	14
Citoyens absents	15

Majorité pour les votes de ce Conseil est 20 (total des citoyens présents / 2).

Personnes excusées

Mmes Corinne Siegfried, Stéphanie Hiltbrunner Seatter, Sunthiluk Gobet, Pascale Jee, Céline Corrales, Sophie Bertalan, Ursina Bänziger, Rhaphaële Marki, MM. Julien Gantenbein, Loïc Bänziger, Philippe Ostan, Daniel Vitoux, Steve Dominé, Gérald Moget.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 23 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

M. Moreno Volpi demande si la municipalité a bien reçu la lettre d'intention de l'AJET concernant la gestion de notre crèche.

M. Roland Beaud répond que la Municipalité a bien reçu cette lettre d'intention, signée.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée à l'unanimité, moins une abstention.

3. Propositions individuelles et pétitions

Un Postulat a été déposé par 6 membres du Conseil général demandant la possibilité d'utiliser le Chemin des Mouilles pour délester le trafic pendulaire aux heures de pointe. Ce Postulat est lu par le Président du Conseil et transmis à la Municipalité.

4. Communications du bureau

Les prochaines votations fédérales auront lieu les 24 septembre et 26 novembre 2017.

Les prochaines séances du Conseil général auront lieu les 23 octobre et 11 décembre 2017.

Le Président informe le Conseil des démissions de: MM Guillaume Chuit et Daniel Vitoux.

Monsieur Claude Bürer, Président, annonce que cette séance du Conseil général est la dernière qu'il préside.

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte)

Mme Mathilde Maradan lit le rapport des délégués à l'AJET.

L'association s'est réunie le 18 mai dernier pour son assemblée ordinaire et nous a informé que la loi sur l'accueil de jour entrera en vigueur en 2018. Cela entraînera certaines modifications et notamment une répartition des coûts par commune.

L'AJET aura besoin de louer un espace supplémentaire pour faciliter son fonctionnement, car elle a beaucoup grandi mais n'a pas d'infrastructure adéquate. Actuellement elle partage ses bureaux avec l'ASCOT.

Les comptes 2016 ont été acceptés par l'assemblée et décharge a été donnée au Comité.

ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme Vanessa Green nous informe que l'assemblée du Conseil intercommunal a eu lieu le 16 mai 2017.

Les comptes 2016 ont été présentés, acceptés et l'assemblée a donné décharge au Comité de direction.

Lors du Conseil intercommunal, il a été mentionné que l'école Necker allait subir des travaux, notamment l'agrandissement du restaurant scolaire, qui sera terminé pour la rentrée 2017 puis, la création de trois classes supplémentaires pour la rentrée 2018.

Monsieur Alexandre Widmer, travailleur de proximité a été engagé et il a pour mission de soutenir et d'accompagner les jeunes et /ou les parents au travers d'animation de stands de prévention devant les écoles.

En ce qui concerne la piscine/patinoire des Rojalets, le dossier est prêt et actuellement entre les mains de la Municipalité de Coppet pour la levée des oppositions.

La Commission ad-hoc nommée par le Bureau du CG pour l'étude des nouveaux statuts de l'ASCOT nous informe qu'elle les accepte à l'unanimité sans correction.

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

Monsieur André Fiaux, président du SITSE, nous informe que lors de l'assemblée du 15 juin dernier, le conseil intercommunal des SISTE a adopté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2016, puis a avalisé une demande de crédit de CHF 2'081'000.-.

Ce crédit est demandé pour clôturer les comptes de construction définitifs liés aux travaux de la STEP ainsi qu'aux installations visant à l'optimisation énergétique de son fonctionnement.

Les SITSE et ARSCO ont conclu une convention pour la création d'un échangeur de chaleur qui permettra de récupérer cette dernière des eaux effluentes de la STEP pour contribuer au chauffage du collège des Rojalets.

Le conseil intercommunal a également renouvelé son soutien financier au projet « Ecoles Bleues » qui se consacre à la gestion des eaux pour améliorer le quotidien des populations de la région de Kaski au Népal.

L'assemblée s'est également prononcée sur deux crédits demandés pour des travaux de remplacement des pompes permettant le transfert des eaux entre les deux réservoirs de Ballessert ainsi que pour des travaux d'entretien de collecteurs à Bogis-Bossey.

L'assemblée a pris congé de deux collaborateurs partant en retraite et notamment celle du Directeur, M. Pascal Kilchherr qui a parfaitement géré la construction de cette STEP et de M.J-P. Balmat, boursier.

Monsieur Stefan Brengelmans, nouveau Directeur du SITSE sera en poste dès le 1 juillet 2017.

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région Nyon)

Notre représentante du Conseil général, Mme Alison Rollini, suggère de laisser M. Roberto Dotta présenter les décisions prises lors des séances de travail du Conseil.

6. Communications de la Municipalité

M. Stephan Comminot, Syndic

Route de la Branvaude zone 30 km/h

Est en attente de la demande de comptage afin de légaliser la zone 30 km/h.
Ce contrôle se fera dans un délai d'une année.

Route de Sauverny

La pose du revêtement couleur « col miel » est prévue le mardi 20 juin 2017.
La pose du revêtement final se fera au mois de septembre. Il faudra fermer la route pendant environ un jour et demi. Une information détaillée suivra.

Route de la Branvaude zone 50 km/h

Lors de la séance publique du 3 avril dernier quatre points ont été soulevés :

- rehaussement du carrefour Branvaude Sauverny
- déplacement de l'aide à la traversée de la route à la hauteur du chemin des Hauts-Crêts
- maintien des buissons le long de la route entre les chemins de la Faucille et Jules Coindet
- déplacement du rehaussement (côté Lausanne) de quelques mètres

La création d'un vrai passage piéton ainsi que les demandes ci-dessus sont actuellement chez le voyer pour acceptation. Par ailleurs, un comptage de trafic et de vitesse a été effectué et seul 2,6% des 73'000 véhicules contrôlés, dépassait les 50km/h.

Route de Tannay

Le canton va effectuer des travaux de réfection de la route de Tannay durant l'été.
Pendant une période de deux semaines, elle sera fermée à la circulation. Des solutions pour permettre l'accès à la déchetterie intercommunale durant cette période sont à l'étude.

Questions posées sur les futurs autres travaux routiers :

Des travaux vont être effectués sur la route reliant Chavannes-des-Bois à Chavannes-de-Bogis.
Ils sont programmés courant 2019-2020.

La route Suisse à la hauteur de Versoix sera en réfection durant les trois prochaines années. Un bureau d'étude a été mandaté pour suivre de près les travaux et les déviations prévues.

La route de Commugny va elle aussi être transformée à la hauteur de l'Auberge Guillaume-Tel.

Déchets

L'inauguration de la déchetterie a eu lieu le 17 juin.
Le revêtement final de la place de la déchetterie sera effectué fin décembre 2017.

Bâtiment communal

Des modifications ont été apportées à la chaufferie et plus particulièrement au niveau du local de stockage des Pellets.

Un problème d'évacuation d'eau claire dans la grille à l'extérieur du bâtiment a été constaté et des travaux de mise en conformité sont prévus cette semaine.

Crèche

Les travaux avancent selon le planning.
La lettre d'intention de l'AJET demandée par le Conseil lors de la demande du crédit a bien été reçue par la Municipalité.

Administration

Dès la rentrée de septembre les horaires d'ouverture vont être modifiés comme suit :
mardi de 16h00 à 19h00 et jeudi matin de 8h30 à 12h00.

M. Roland Beaud, Municipal

Etat des finances communales

Lors de la précédente séance du CG du 12 décembre dernier, il a été précisé que la commune était au bénéfice depuis fin novembre d'un prêt de Postfinance au montant de CHF 2'500'000.- pour une durée de 5 ans au taux de 0,2%.

Dans l'intervalle, ce prêt a été entièrement utilisé, que ce soit en couverture des investissements en cours et également en partie du moins pour le règlement des charges cantonales en constante augmentation.

D'autre part, durant les 5 premiers mois de l'année 2017, nous enregistrons une diminution sensible des rentrées fiscales en comparaison avec la même période de 2016 de l'ordre de CHF 200'000.-, tous impôts confondus (principalement les impôts non récurrents, mais aussi les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques).

Dans ces conditions, afin d'être en capacité de faire face à ses obligations, la Municipalité a recouru mi-juin à un emprunt à court terme (3 mois) de CHF 1'800'000.- au taux de 0,04%, auprès des Rentes Genevoises. Ce financement sera bien évidemment renouvelé à chaque échéance, en tous cas aussi longtemps que le court terme offre de tels taux avoisinant 0%.

Il est donc constaté que les conditions actuelles de financement se révèlent extrêmement intéressantes et atténuent dans une très large mesure les effets immédiats du recours à l'emprunt. Or, ce constat ne peut en aucun cas nous rassurer au regard du résultat fortement déficitaire de l'année 2016 proche d'un demi-million de francs et ce en dépit d'une compression des charges de fonctionnement et d'autres éléments ponctuels plutôt favorables (impôts non récurrents, effets des amortissements extraordinaires passés en 2015).

Réflexions anticipatives sur l'arrêté d'imposition communal 2018

Budget 2017 : excédent de charges de CHF 816'385.- (rappel : tendance irréversible à la hausse des charges cantonales au titre des acomptes pour l'année 2017)

Comptes 2016 qui seront traités sous le point 10 de l'ordre du jour : excédent de charges de CHF 488.793.25 contre un excédent de charges au budget 2016 de 711'043.60 (baisse principalement due à des éléments ponctuels plutôt favorables)

Comptes 2017 : probabilité d'un excédent de charges de l'ordre d'un demi-million de francs au moins, pour les raisons suivantes notamment :

impôts non récurrents en recul,

impôts récurrents influencés par l'abaissement du taux d'imposition communal de 61.0 à 59.0, charges cantonales en constante augmentation (plus encore avec un taux communal abaissé), charges intercommunales relatives à l'instruction publique en accroissement exponentiel (cf. PM 1/2017, page 15 : acomptes 2017 vs comptes 2016 : +26% !); en outre, rentrée scolaire 2017-18 : a priori, une douzaine d'enfants en plus en primaire et 5 en secondaire (coût supplémentaire annuel de 80'000.- env.),

incidences de RIE III devenue Projet fiscal 17 (PF17) non mesurables à ce jour, mais plutôt néfaste à notre Commune (cf. PM 10/2016 sur l'arrêté d'imposition communal 2017), etc.

Cette situation donne inévitablement matière à réflexions. La Municipalité est très consciente de la situation financière de la Commune et poursuit ses efforts de maîtrise des charges. A cet égard, nous rappelions dans le PM 12/2016 sur le budget 2017 que le total des charges cantonales, intercommunales et autres sur lesquelles la Commune n'a aucune maîtrise représente près de 70% (contre 60% env. l'année précédente) du total des charges annuelles.

En tenant compte de la valeur actuelle du point d'impôt communal (65'000.- env.) et en vue de rechercher un équilibre des comptes communaux, il faut être conscient qu'une hausse de l'ordre de 7 à 8 points d'impôt serait de mise.

Dans ce contexte, toute comparaison avec les taux d'imposition d'autres communes, fussent-elles de Terre Sainte, est à exclure, chaque commune devant adapter son taux en fonction de ses besoins et de ses ressources. Nous avons relevé dans le PM 10/2016 sur l'arrêté d'imposition communal 2017 les écarts considérables existants au niveau des valeurs des points d'impôt entre les communes de la

même région, en l'occurrence de Terre Sainte (de 2,5 à 5 fois moins à Chavannes-des-Bois que dans certaines autres communes proches).

Dans son commentaire avant conclusion du PM 10/2016 sur l'arrêté d'imposition communal 2017, la Municipalité rappelait qu'il faut être conscient que l'évolution des charges péréquations cantonales, et en particulier la facture sociale, rend une stabilisation des finances communales bien difficiles à court/moyen terme avec le nouveau taux d'imposition à 59% du taux cantonal de base.

Tel est en bref l'état des réflexions anticipatives de la Municipalité à quelques mois du préavis sur l'arrêté d'imposition communal 2018.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Chasse aux œufs

Elle a eu lieu le 9 avril 2017.

27 enfants ont participé à l'atelier de peinture et 160 œufs ont été décorés.

Les adolescents ont eu du plaisir à les cacher et 70 enfants ont participé à la chasse. La vidéo est superbe.

Un grand merci à la commission d'embellissement qui d'ailleurs cherche désespérément des bénévoles afin de pouvoir continuer son activité.

Sortie des Aînés

Elle a eu lieu le 14 juin 2017. Une journée très récréative avec la visite du Musée Chaplin à Vevey et une montée en train aux Rochers-de-Naye.

Brunch de la rentrée

Il aura lieu le dimanche 27 aout 2017 à la Commune (soit une semaine plus tard que les années précédentes).

Autres informations

Parmi les membres du Conseil, il y a une écrivaine, Madame Mathilda Levey. Son livre est maintenant à disposition.

Cette année, la Commune a le plaisir d'accueillir ce jeudi 22 juin à 20h l'Harmonie de Terre Sainte.

La 8^{ème} édition des variations Musicales de Tannay aura lieu du 18 au 27 aout dans le beau parc du château du Village.

Les Festivités ayant lieu à Coppet autour du 200^{ème} de la mort de Madame De Stael d'avril à juillet 2017 vont bon train. Un flyer est distribué dans les Communes de Terre sainte.

Déléguées ASCOT et AJET

ASCOT Monsieur Alexandre Widmer a rejoint l'ASCOT en tant que travailleur social de proximité.

AJET Les inscriptions pour le parascolaire (UAPE) sont ouvertes.

La crèche de Crans ouvre ses portes au mois d'aout 2017

Les P'tits Crocs

Les P'tits Crocs ont décidé d'arrêter leur activité à compter de cette semaine.

Un grand merci à l'équipe de mamans pour la gestion de cet accueil.

Malheureusement le manque d'effectifs et de bénévoles font que cette activité ne peut perdurer.

M. Vincent Quadri, Municipal excusé (en son absence, est représenté par Stephan Comminot)

Utilisation sportive de notre salle communale

Demande de Madame Rollini concernant la Fondation Idée Sport.

La Municipalité décide de ne pas soutenir cette idée étant donné que la salle polyvalente sera occupée tous les week-ends.

Madame Rollini ajoute que c'est le Canton conformément à la circulaire 2016 envoyée à toutes les Municipalités du Canton qui subventionne ce projet sportif.

Demande de Monsieur Steve Dominé concernant la pose de l'horloge dans la salle polyvalente. L'horloge sera posée demain dans la journée.

M. Roberto Dotta, Municipal

Transports publics

Fréquentation annuelle des lignes 813 et U (décembre 2015 décembre 2016) :

Ligne U: 135'000 voyageurs

Ligne 813: 239'111 voyageurs (-5.9%)

Moyenne quotidienne de voyageurs à Chavannes-des-Bois (janvier-avril 2017)

Ligne 813 : 45 montées et 39 descentes

Ligne U : 49 montées et 51 descentes

Zones tarifaires ligne U

La proposition de remaniement des zones tarifaires est acceptée par Unireso Arrêt Chavannes-des-Bois à cheval zones 88/90. Trois au lieu de quatre zones tarifaires jusqu'à Genève. La différence pour un abonnement annuel plein tarif est de CHF 260.-
Limite de zones 10/88 entre les arrêts « Observatoire » et « Combe Chapuis »
Adaptation des changements en juin 2018. Une lettre sera envoyée à Unireso afin que les changements se fassent déjà en décembre de cette année.

Travaux / adaptations horaires sur la ligne U

Travaux sur la route de Sauvigny (Versoix) à partir du 19 juin pour une durée de quatre semaines. Il va y avoir des petites adaptations d'horaires à Chavannes-des-Bois à partir du 28 août.

Horaires 2018

Pas de changements sur la ligne 813.

Ligne U: 3 courses supplémentaires du lundi au vendredi prévues pour 2018.

Conseil Régional

Aménagement du territoire

Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal (PDCn).

La Municipalité attend les décisions du Grand Conseil à Lausanne.

Développement régional

Liste des préavis qui ont été approuvés par le Conseil intercommunal du Conseil régional entre le 14 décembre 2016 et le 15 juin 2017 :

Préavis N° 7	Budget 2017
Préavis N° 8	Participation de CHF 72'000.- TTC sur le fonds TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, "La Ferme" (ligne CarPostal 10.840) et à la participation aux frais de communication
Préavis N° 9	Demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional
Préavis N° 10	Contribution de CHF 169'500.- TTC du fonds régional TP affecté pour : A – L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines B – L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus
Préavis N° 11	Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle (DISREN)
Préavis N° 12	Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte (DISREN)
Préavis N° 13	Participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018

Préavis N° 14	Comptes 2016
Préavis N° 15	Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaires 2018-2019 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 82'000.- des 120'000.- sont allouées pour des courses de la ligne 813. ▪ Les 120'000.- représentent 25% des coûts totaux. Les communes liées à la ligne 813 prennent en charge 75% des coûts totaux pour l'expérimentation de paires de courses 2018-2019. Pour Chavannes-des-Bois, l'estimation de la contribution pour 2018 est de l'ordre de 5'000.- ▪ Le Fonds régional Transports Publics a été mis en place lors de la législature précédente par le Conseil régional en coopération avec le canton de Vaud et les communes du district. Les communes ont participé à ce fonds à hauteur de 31.- par habitant sur cinq ans. ▪ Si la fréquentation des courses en question n'augmente pas lors de ces deux années de transition, le canton se retirera du financement.
Préavis N° 16	Demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement Grand Genève 2017
Préavis N° 17	Demande de crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années
Préavis N° 18	Reprise des actions de Télé-Dôle
Préavis N° 19	Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte (DISREN) ECO Terre Sainte est constituée d'agriculteurs qui mettent en place des projets sur les surfaces agricoles utiles allant de plantations d'arbres ou de prairies en passant par des mesures pour sauvegarder des espèces jusqu'à des cours de sensibilisation en matière de biodiversité pour les écoliers. Pour plus d'information: http://www.ecoterresainte.ch/ La totalité du projet inscrit dans le préavis coûte 442'500.- sur une durée de 5 ans. Le cercle porteur du projet, dont fait partie Chavannes-des-Bois ainsi que toutes les autres communes de Terre Sainte, prendra en charge 34% des frais (150'000.-); les autres communes membres du Conseil régional prennent en charge 22% des coûts (les 97'197.75.- mentionné dans le titre); enfin, 44% des charges seront subventionnées par des fonds tiers (canton, confédération).
Préavis N° 20	Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière (DISREN) En tant que commune du cercle solidaire pour ce projet, Chavannes-des-Bois contribuera CHF 1.64 par habitant.

7. Election du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Présidence : Pas de candidat pour le moment.

Vice-présidence : Monsieur Alain Berger est candidat. Il est réélu par acclamation.

Scrutateurs(trices) : Mmes Pascale Jee et Eléonore Beaud sont candidates. Elles sont réélues par acclamation.

Scrutateurs(trices) suppléantes : Mmes Marie-Thérèse Ramseyer et Corinne Siegfried sont candidates. Elles sont réélues par acclamation.

8. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional

Est candidate : Mme Rita Alma. Elle est élue par acclamation.

9. Election complémentaire de nouveaux membres aux Commissions permanentes

Est candidat à la Commission permanente des finances : Monsieur Thierry Lachavanne. Il est élu par acclamation.

10. Préavis municipal no 01/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016

Complément d'information de M. Roland Beaud, Municipal des Finances

Clarification concernant le PM 14/2015 relatif au crédit de construction de la place de pique-nique (259'200.-) et la désaffectation de la STEP (75'000.-) dont le total se monte à 334'200.-. Le montant utilisé au 31.12.2016 s'élève à 305'617.90, donc inférieur de 28'582.10 à celui du préavis. Il n'y a donc pas de dépassement du crédit octroyé. En revanche, il y a une erreur de passation d'écriture comptable : selon le PM 14/2015, l'amortissement de la désaffectation de la STEP aurait dû être effectué à hauteur de 75'000.- en puisant dans le compte de réserve épuration, au lieu du montant de 30'883.30. Cela n'a aucune répercussion sur le résultat de l'exercice et sera corrigé en 2017.

Clarification concernant les crédits relatifs à la crèche : le PM 6/2015 (étude de faisabilité) portant sur 42'000.- ainsi que le PM 8/2015 (crédit d'étude de la construction de la crèche) portant sur 495'000.- font tous deux partie du coût total TTC de la construction qui se monte à 4'521'500.- selon PM 13/2016 (dont le crédit de construction proprement dit s'élève à 3'985'000.-). Il n'y a pas de dépassement au niveau du PM 6/2015, certains honoraires empiétant sur l'un ou l'autre des PM 6/2015 et 8/2015. Les honoraires du BAMO ont même été réduits du fait de son remplacement par notre employé technique dès l'automne 2016, donc avant la phase d'exécution.

Clarification concernant le coût des ASP : les salaires des ASP sont dans les traitements divers (compte 110.3010), puis entrent ensuite dans les imputations internes (compte 110.4900, respectivement compte 610.3900) pour la part salaires ; les frais d'entretien matériel et véhicule des ASP sont comptabilisés séparément dans le compte 610.3150 pour lequel aucune somme n'était au budget (rappel : gestion des ASP par la commune de Coppet).

Le Président demande lecture du rapport de la Commission de gestion qui est lu par Madame Jessica Graça. La Commission accepte le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions.
Personne ne demande la parole.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 19 juin 2017

Vu	le préavis municipal n° 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016
Ouï	le rapport de la Commission de gestion
Attendu	que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide	<ol style="list-style-type: none">1. d'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 20163. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 20164. de donner décharge à la Commission de gestion
---------------	--

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 1/2017 par 36 oui et 2 abstentions

M. le Président donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 19 juin 2017

- Vu le préavis municipal n° 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016
- Où le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. d'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés
 2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016
 3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2016
 4. de donner décharge à la Commission de gestion

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

11. Divers

Mme Christine Van Lancker demande si les toilettes de la Fruitière peuvent être mises à la disposition des enfants jouant sur la place de jeux.

La Municipalité étudiera la possibilité de mise à disposition de badges d'accès.

La Municipalité remercie le Président du Conseil général, M. Claude Bürer, pour son engagement de 2009 à ce jour et lui offre un cadeau.

Le Président M. Claude Bürer remercie encore une fois tous les conseillers de l'intérêt qu'ils portent à la bonne marche de la commune et également pour la confiance qu'ils lui ont témoignée durant ces années où il n'a jamais manqué un Conseil, une votation (soit environ une quarantaine de votations fédérales, cantonales, communales et autant de séances du Conseil général).

Il a également souhaité à tous les Conseillers un très bel été et de bonnes vacances.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h30.

L'assemblée est cordialement invitée à l'apéritif d'înatoire.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

Le Président

La Secrétaire

Claude Bürer

Amélia Elkhuisen Morgado